



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 66061

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui préciser les raisons pour lesquelles la SNCF a décidé d'une augmentation moyenne de ses prix de 1,9 %. Selon les déclarations du ministre, cette hausse « se justifiait par la nécessité de renflouer les finances de l'entreprise ». Il lui demande en conséquence de lui indiquer les raisons de ce renflouement. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Texte de la réponse

La SNCF s'est engagée, comme tous les distributeurs et producteurs, à ne pas procéder à la majoration de prix pendant la période délicate qui encadre le passage à l'euro, et a souhaité anticiper la majoration tarifaire au titre de l'année 2002, qu'elle met habituellement en oeuvre chaque année à la fin du mois de janvier. La hausse moyenne appliquée est modérée (1,9 %) et celle-ci sera en fait ramenée à 1,5 %, compte tenu de la baisse de tarifs de 0,4 % qui aura lieu le 1er janvier 2002. En effet, la SNCF a choisi d'arrondir systématiquement les prix convertis en euros au décime inférieur, conformément aux orientations du Gouvernement en ce qui concerne les prix des services publics. Cela devrait conduire globalement à une hausse inférieure aux prévisions d'évolution de prix à la consommation et permettra donc simplement à l'entreprise de ne pas altérer son équilibre financier.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66061

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5297

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7277